



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.41/5
21 April 2021

Original : ANGLAIS

Cinquième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) dans la Région des Caraïbes.

En mode virtuel, du 15 au 17 mars 2021

RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION

En raison des mesures de santé et de sécurité publiques liées à la pandémie à COVID-19, cette réunion se tient en téléconférence. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de réunion par voie électronique et pour téléchargement le cas échéant.

Recommandations de la Réunion

La Réunion :

Ayant convoqué la Cinquième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocole relatif à la Pollution due à des sources et activités terrestres (LBS STAC) dans la région des Caraïbes en mode virtuel du 15 au 17 mars 2021 ;

Prenant acte des exposés présentés par le Secrétariat, les Centres d'activité régionaux (CAR), les Groupes de travail et les organismes et projets partenaires ;

Formule les Recommandations qui suivent :

(A) En prélude à la convocation de la 5^e Conférence des Parties au Protocole relatif à la pollution marine (COP5) et de la 16^e Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena (COP16).

RECOMMANDATION I

EXAMEN DES DOCUMENTS ET RAPPORTS TECHNIQUES

1. Les Parties contractantes et d'autres organismes, experts et régionaux pertinents **apportent** des contributions techniques et émettent des observations sur la Stratégie régionale de réduction de la pollution liée aux polluants nutriments UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.10 et sur les Documents techniques suivants : Critères de rejet de nutriments pour les effluents d'eaux usées domestiques UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.23, Incorporation des questions relatives à l'eau douce dans le Protocole LBS UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.24, et le Modèle révisé des Rapports nationaux sur la Convention de Cartagena et ses Protocoles UNEP (DEPI)CAR WG.41/INF.25, en accordant une attention soutenue aux parties du modèle de rapport spécifiques au Protocole LBS.
2. Les Parties contractantes et d'autres agences, experts et CAR pertinents **soumettent** tous les commentaires relatifs à la Stratégie Régionale de réduction de la pollution due aux nutriments d'une part, et relatifs aux Documents techniques susmentionnés d'autre part sont soumis au Secrétariat au plus tard le 30 avril 2021.
3. Les Parties contractantes **se félicitent** les progrès accomplis en vue de la finalisation du Projet de Stratégie pour le Secrétariat à la Convention de Cartagena : UNEP(DEPI)CARWG.41/INF.22 et **encouragent** la participation de toutes les Parties contractantes et les CAR à de nouveaux examens, selon qu'il conviendra, en prélude à son examen par la Dix-neuvième réunion intergouvernementale (IGM) sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) et à la Seizième Réunion des Parties Contractantes à la Convention de Cartagena pour approbation.
4. Les Parties contractantes **partagent** le projet de plan de travail et le budget sous-programme AMEP pour la période 2021/2022 avec les autorités nationales et les ministères sectoriels afin de donner de la visibilité au travail du Secrétariat et souligner la pertinence de la poursuite des contributions financières au Secrétariat et que le Secrétariat **continue** ses efforts en vue d'élaborer et de partager des documents qui confirment sa valeur ajoutée tant au niveau régional que national.

(B) À l'attention de la COP5 LBS et de la COP16 de la Convention de Cartagena

RECOMMANDATION II
PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET

1. Les Parties contractantes **approuvent** provisoirement le Projet de plan de travail 2021-2022 du point de vue technique, y compris toutes les recommandations formulées lors de la 5^e Réunion STAC LBS.
2. Les Parties contractantes **approuvent** le nouveau format de présentation du Plan de travail du sous-programme AMEP
3. Les Parties contractantes doivent soumettre au Secrétariat des contributions supplémentaires au projet de Plan de travail pour la période biennale 2021-2022 au plus tard le 30 avril 2021. Cette préparation permettra de soumettre un Projet de Plan de travail et un Budget prévisionnel actualisés à la 5^e COP LBS pour examen et approbation, ainsi qu'à la 19^e Réunion intergouvernementale (IGM) sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) et à la 15^e Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena pour notification et approbation.
4. Les Parties contractantes **apportent** leur soutien aux nouveaux partenariats établis et/ou aux partenariats consolidés entre le Secrétariat et les organisations pertinentes, y compris les Secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), afin de faciliter la mise en œuvre du plan de travail en s'appuyant sur les Mémoires d'accord récemment signés et en élargissant le Réseau d'activité régional (RAN). Cet élargissement devrait inclure notamment des synergies avec le cluster substances chimiques au sein des Conventions.
5. Les Parties contractantes **approuvent** les efforts déployés par les CAR-LBS pour élaborer leurs propres Stratégies et invitent les Parties contractantes à mettre davantage de ressources à la disposition des CAR-LBS par l'intermédiaire du Secrétariat d'ici le 30 avril 2021 afin de favoriser la soumission des ébauches de stratégies finales pour approbation à la 5^e COP LBS et à la 19^e Réunion intergouvernementale.
6. Les Parties contractantes **se félicitent** les efforts en cours visant à intégrer les activités dans le cadre des Programmes de travail des Composantes AMEP et SPAW et encouragent en outre une plus grande implication de ces sous-programmes dans la mise en œuvre du plan de travail, et notamment une plus grande interaction entre les quatre CAR déployés sur le terrain et rattachés au Secrétariat.
7. Compte tenu de la situation générale du budget et du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF), les Parties contractantes **proposent** que le budget général du Secrétariat ainsi que ses ramifications soient examinés lors de la COP16 de la Convention de Carthage et qu'une présentation détaillée de la situation financière soit faite à cette occasion, y compris une communication sur le montant de financement disponible pour allocation aux projets, ainsi que les ressources attendues du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF) par le Secrétariat pour une mise en œuvre efficace des programmes et projets.

RECOMMANDATION III
SOURCES ET IMPACTS DE LA POLLUTION MARINE

Pollution par les nutriments

1. Les Parties contractantes **approuvent provisoirement** la Stratégie régionale de Réduction de la pollution par les nutriments, sous réserve d'un examen plus approfondi et des commentaires qui permettraient de soumettre un projet final à la 5^e COP LBS pour approbation. Afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie, il est en outre recommandé que le Secrétariat :

- i. **Mette en place** un ou plusieurs sous-groupes au sein du Groupe de travail ouvert en vue de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie, notamment l'examen de questions telles que le suivi et l'évaluation, les cibles et les indicateurs, la qualité écologique et la télédétection.
- ii. **Facilite** le partage d'expérience entre les Parties à la Convention, par exemple l'expérience des États-Unis dans le cadre des plans d'action de lutte contre les polluants nutriments dans le Golfe du Mexique ; celle de la Colombie/INVEMAR en matière de la surveillance côtière, et dans le cadre d'autres Programmes pour les mers régionales, tels que la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) dans le domaine de la définition des objectifs écologiques.
- iii. **Tire** parti du Partenariat mondial sur la gestion des nutriments (GPNM), dans le cadre du Programme d'action mondial du PNUE, afin de faciliter l'approfondissement de la formation et le renforcement des capacités.
- iv. En collaboration avec les Parties contractantes, **hiérarchise les besoins et les actions nécessaires** aux niveaux national et régional, y compris les délais de mise en œuvre, les lacunes en matière de données et de capacité, ainsi que la définition des objectifs et des indicateurs.
- v. **Identifie et/ou tire** parti des possibilités actuelles en matière de mise en œuvre de la Stratégie dans le cadre de projets pilotes dans des zones hautement prioritaires (zones rouges) aux fins de réduire les niveaux de polluants nutriments et restaurer l'habitat. Cette action devrait tenir compte des plans d'investissement relatif à la réduction de la pollution et à la restauration de l'habitat tels qu'élaborés par le Secrétariat avec l'appui du projet CLME+.
- vi. **Identifie** de nouvelles sources de financement, y compris des partenariats avec le secteur privé, et notamment avec les secteurs du tourisme et de l'agriculture.
- vii. **Identifie** les opportunités dans le cadre de la Décennie des sciences océaniques et de la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes, aux fins d'établir/renforcer les conditions favorables.
- viii. **Mettre en œuvre** des actions de plaidoyer/de mobilisation des parties prenantes en synergie avec les partenaires régionaux afin de faciliter l'adoption, la collaboration et une mise en œuvre efficace.
- ix. **Élabore** un plan de mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux national et régional.

Rejets d'eaux usées

1. Les Parties contractantes **soutiennent** les efforts déployés par le Secrétariat et dans le cadre du projet FEM CReW+ en vue de mettre au point un document d'information technique sur les seuils en matière de rejet de nutriments à travers les eaux usées domestiques, y compris un examen des seuils actuels d'effluents d'origine domestique, comme indiqué dans l'annexe III.C du Protocole LBS UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.23.
2. Le Groupe de travail ouvert, notamment les CAR-LBS, **fournit** une supervision technique et des contributions au titre de la mise au point définitive de ce document d'information technique pour une revue approfondie par les Parties contractantes et soumission à la COP5 LBS pour examen supplémentaire.
3. Le Secrétariat **partage** les pratiques modèles de la Barbade et d'autres études de cas pertinentes et relatives à la réutilisation des eaux usées traitées UNEP(DEPI)/CAR WG.41/5.

Gestion des ressources en eaux douces

1. Les Parties contractantes **reconnaissent** la pertinence de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans le cadre des futurs travaux de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles et la nécessité pour les

gouvernements de la grande région des Caraïbes d'accélérer l'adoption et la mise en œuvre de l'approche de gestion GIRE conformément au Programme 2030, à l'Accord de Paris et au Cadre d'action de Sendai.

2. Le Secrétariat **met en place** un nouveau groupe de travail ou sous-groupe ouvert chargé d'étudier comment cette intégration peut avoir lieu en s'appuyant notamment sur les recommandations du Document d'information UNEP(DEPI)CAR WG.41/INF.24 et en cherchant à définir le rôle principal que devrait jouer le Secrétariat pour soutenir la mise en œuvre des plans de gestion GIRE au niveau national.

Gestion des déchets marins

1. Les Parties contractantes **fournissent** et **utilisent** des informations disponibles sur la plateforme du Partenariat mondial pour la gestion des déchets marins (GPML)-Caribe dans le but de faciliter le partage des enseignements tirés et des pratiques modèles en matière de gestion des déchets marins.
2. Le Secrétariat et le Nœud régional pour la gestion des déchets marins dans les Caraïbes **soutiennent** une revue des programmes de recherches et des initiatives de renforcement de capacités actuellement en cours et portant sur les microplastiques et qui pourraient aider les Parties contractantes à comprendre l'impact potentiel des déchets plastiques sur l'environnement côtier et marin, ainsi que sur la santé humaine dans la grande région Caraïbes
3. Le Secrétariat, les CAR-LBS et les Parties contractantes **s'attellent à identifier** les principales sources de déchets marins, y compris les zones rouges au niveau régional, et proposent des mesures d'atténuation.

RECOMMANDATION IV

SUIVI ET L'ÉVALUATION

1. Les Parties contractantes **créent** de nouveaux sous-groupes au sein du Groupe de travail ouvert au besoin, en accordant une attention particulière aux polluants nutritifs, y compris les normes de rejet de ces polluants, la gestion intégrée des Ressources en eau/eau douce, l'intégration des sous-programmes LBS/SPAW (Sargasses) et la télédétection, en tenant compte de l'inclusion des experts, tels que les universités, le secteur privé, etc., sous recommandation des Points focaux.
2. Les Parties contractantes **approuvent** la formation d'un Groupe de travail ouvert et/ou du sous-groupe spécialisé pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale de réduction de la pollution liées aux nutritifs, *entre autres* les travaux sur les cibles, les indicateurs et les objectifs écologiques.
3. Le Groupe de travail ouvert **prend en considération** les rapports récents tels que le rapport sur l'évaluation des capacités des laboratoires dans le cadre du projet FEM IWeco visant à déterminer les priorités en vue de futures initiatives de renforcement des capacités des laboratoires et de formation dans le domaine du suivi-évaluation.
4. Le Groupe de travail ouvert **envisage** d'inclure des paramètres supplémentaires de suivi à ceux déjà identifiés dans le document SOCAR et propose une méthodologie qui permettra de veiller au suivi de ces paramètres, y compris par exemple l'indicateur ICEP relatif au potentiel d'eutrophisation côtière.
5. Le Secrétariat **profite pleinement** de l'expertise des CAR-LBS à travers lesquels il dispense des formations régionales dans le cadre des projets en cours et à venir, dans leurs domaines de compétence techniques respectifs.

RECOMMANDATION V

GESTION DES CONNAISSANCES, DONNÉES ET GESTION DES INFORMATIONS

1. Les Parties contractantes **approuvent** provisoirement le nouveau Modèle de présentation des rapports de la Convention de Carthagène et encouragent la rédaction d'un plus grand nombre de rapports de la part des pays en y insérant les changements spécifiques au sous-programme AMEP tels qu'effectués pendant le STAC
2. Le Secrétariat **poursuit** ses efforts de mise en synergie dans le cadre de différents projets – IWeco, CReW+ – en vue de soutenir l'amélioration des systèmes nationaux et régionaux de gestion des données et de l'information.
3. Le Secrétariat **définit** des lignes directrices régissant la gestion de l'information dans le cadre du partage de données et d'informations spécifiques au Protocole LBS et recommande que ces lignes directrices soient prises en compte dans le cadre de la nouvelle stratégie du PEC.

RECOMMANDATION VI

RATIFICATION DU PROTOCOLE LBS

1. Les Parties Contractantes **accueillent** la ratification déposée par le Gouvernement de la Barbade en tant que 15^e pays à ratifier le Protocole LBS en juin 2019.
2. Les Parties Contractantes **félicitent** les efforts déployés par les Parties non contractantes au Protocole LBS en vue d'accéder au statut de Parties contractantes en tirant parti de l'appui fourni à cet effet dans le cadre des projets.
3. Les Parties Contractantes **soutiennent** les efforts déployés par le Secrétariat en vue de collaborer avec les Parties contractantes et non contractantes au Protocole LBS afin, le cas échéant, de ratifier, mettre en œuvre et rendre compte de la mise en œuvre de leurs obligations au titre du Protocole LBS.
4. Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, **fournit** une assistance aux Parties non contractantes dans leurs efforts de ratification du Protocole LBS.

RECOMMANDATION VII

AMENDEMENTS ÉVENTUELS AU PROTOCOLE LBS ET/OU À SES ANNEXES

1. Le Secrétariat, en collaboration avec le Groupe de travail ouvert et les CAR-LBS, examine les recommandations des Documents techniques relatifs aux ressources en eau douce et aux nutriments et **élabore** un document d'information à l'intention du STAC6 LBS relatif aux amendements possibles au Protocole LBS et/ou à ses Annexes pour une revue plus approfondie et soumission des recommandations à la COP6 LBS pour examen supplémentaire.

RECOMMANDATION VIII

PROJET GRAND ÉCOSYSTÈME MARIN DES CARAÏBES + (CLME+)

1. Les Parties contractantes **accueillent** l'exposé présenté par le Coordonnateur régional du Projet PNUD FEM CLME+ et ont noté la portée du soutien apporté par le projet à la mise en œuvre des Plans de travail précédents des sous-programmes AMEP et SPAW.
2. Les Parties contractantes **note** les discussions en cours concernant la formalisation du Mécanisme de coordination et la finalisation du projet de Mémoire d'accord entre les États, les Territoires et les Organismes intergouvernementaux, y compris le Secrétariat à la Convention de Carthagène en vue de l'amélioration de la gouvernance des océans
3. Les Parties contractantes **en outre notent** les efforts déployés aux fins d'élaborer un nouveau concept de proposition de suivi de projet (Fiche d'identification de projet – FIP) dans le cadre du projet CLME+, intitulé PROCARIBE+ qui doit être soumis au FEM pour examen au plus tard le 24 mars 2021.
4. Le Secrétariat et les Parties contractantes, qui ont endossé la nouvelle proposition de projet, **participent** à l'élaboration de la proposition de grande envergure pour le projet PROCARIBE+ en veillant à ce que les activités impliquant le Secrétariat soutiennent respectivement la mise en œuvre des Protocoles LBS et SPAW.